

FICHE MÉMO

CONTRAT DE CESSION

CONTRAT DE TRAVAIL

AVRIL 2022

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SPECTACLE
VIVANT

SOMMAIRE

- 2 Contrats de diffusion
- 3 Contrats de travail : CDDU intermittent

Au cours de la création et de la diffusion de spectacles, différentes parties sont amenées à négocier et à signer au quotidien des contrats : contrats de cession entre compagnies et lieux, contrats de travail entre producteurs et artistes ou techniciens... Comment sécuriser la rédaction de ses contrats ?

Le contrat est un outil indispensable pour assurer une sécurité juridique et un partenariat équilibré entre les cocontractants. La période d'incertitude née du Covid-19 rend d'autant plus nécessaire la rédaction de contrats négociés et adaptés à cette situation. Cet atelier s'adresse aux professionnels du spectacle vivant, compagnies et lieux, qui souhaitent des informations générales sur le droit des contrats, sur les techniques de rédaction ainsi que sur les clauses essentielles des contrats de diffusion.

LES CONTRATS DANS LE SPECTACLE VIVANT

ARTCENA // Avril 2019

De la période précontractuelle à la mise en place de la relation contractuelle, en passant par les différents contrats de diffusion d'un spectacle.

→ Voir le dossier en ligne

CONTRAT DE CESSIION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE

ARTCENA // Mars 2019

Le contrat de cession du droit d'exploitation ou de représentation d'un spectacle est un contrat de diffusion conclu entre un producteur et un organisateur de spectacles, aux termes duquel le producteur s'engage à fournir à l'organisateur un certain nombre de représentations moyennant une rémunération forfaitaire.

→ Voir le dossier en ligne

CONTRAT DE CESSIION DE DROITS D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE

CN D // Janvier 2017

Le contrat de cession est également appelé contrat de vente de spectacle. Les obligations sont semblables à celles qui figurent dans le contrat de coréalisation. La différence réside dans les termes de l'accord financier.

→ Voir la fiche pratique

MODÈLES DE CONTRATS DE DIFFUSION

CONTRAT DE CESSIION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE (MODÈLE DE DOCUMENT)

→ Voir le modèle en ligne

MODÈLES DE CONTRAT DE CESSIION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE

→ Voir le modèle en ligne (en fin de document)

CONTRATS DE TRAVAIL : CDDU INTERMITTENT

Pour comprendre ce que l'on a le droit de faire dans un contrat de travail, il convient de connaître les textes auxquels se référer, parmi lesquels le code du travail et les conventions collectives. Quelles sont les spécificités du contrat à durée déterminée d'usage, quelles sont ses obligations, quels sont les points de vigilance concernant les différentes clauses, la rémunération, les déplacements, l'abattement pour frais professionnels, la cession des droits à l'image et des droits voisins ?

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

L'ACCORD INTERBRANCHE SUR LA POLITIQUE CONTRACTUELLE DANS LE SPECTACLE VIVANT PUBLIC ET PRIVÉ

Syndicats d'employeurs et de salariés // 2008

→ Voir l'accord interbranche

AVENANT RELATIF À LA LISTE DES FONCTIONS POUR LESQUELS LE RECOURS AU CDD DIT D'USAGE EST AUTORISÉ DANS LA BRANCHE DES ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ DU SPECTACLE VIVANT

→ Voir l'avenant

LE CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE D'USAGE: CDDU

CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE D'USAGE (CDDU)

ARTCENA // Mars 2022

Le contrat à durée déterminée d'usage est la forme de contrat de travail la plus utilisée dans le spectacle vivant pour l'embauche des artistes et techniciens.

→ Voir le dossier en ligne

EMBAUCHER DANS LE SECTEUR DE LA DANSE

CN D // Janvier 2022

Un contrat de travail, comme toute convention, est un engagement juridique dont une rédaction détaillée et précise permet de réduire les risques ultérieurs de contentieux. Si le code du travail ne donne pas de définition permettant de caractériser le contrat de travail, la jurisprudence considère qu'il y a un contrat de travail lorsque trois éléments sont réunis : une prestation de travail, une rémunération, et un lien de subordination juridique

→ Voir la fiche pratique

LE CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE D'USAGE

Ministère du Travail // Janvier 2020

Comme tout autre CDD, le CDD d'usage doit faire l'objet d'un écrit, indiquer le motif pour lequel il est conclu et comporter un certain nombre de mentions obligatoires. Il obéit toutefois à certaines règles dérogatoires, notamment en matière de durée, de succession de contrats et de droit à l'indemnité de fin de contrat (dite « indemnité de précarité »).

→ Voir la fiche pratique

LES MENTIONS OBLIGATOIRES DU CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE D'USAGE

ARTCENA // Février 2019

Les modalités de conclusion d'un CDD d'usage sont très encadrées par le droit du travail et les conventions collectives applicables au secteur du spectacle vivant. Le CDD d'usage répond à un formalisme particulier et doit comporter des mentions obligatoires.

→ Voir le dossier en ligne

LES INTERMITTENTS ET LES EMPLOYEURS DU SPECTACLE VIVANT

Opale // Novembre 2018

Ce document rassemble des données sur les intermittent.e.s du spectacle et leurs employeurs, ainsi que des données sur l'emploi dans le spectacle vivant de façon plus globale (les entreprises et les salarié.e.s du spectacle vivant, intermittent.e.s ou non).

→ Voir le document

LES CONTRATS DU SPECTACLE

La Scène en partenariat avec le Prodiss a recensé dans un guide les différents modèles de contrats de travail (CDI, CDD, CDDU) et les contrats commerciaux (cession, coproduction, coréalisation, promotion locale, location de salle) utiles dans le secteur du théâtre, de la danse, de la musique et des variétés.

→ Sommaire : <https://boutique.lascene.com/common/product-article/413>

AVRIL 2022

CONTRATS DE CESSION, CONTRAT DE TRAVAIL : CDDU

Éditeur : Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant //

Directeur de la publication : Nicolas Riedel // Rédaction & réalisation :

Marie Coste // Création graphique : Valérie Teppe

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant est soutenue financièrement par le ministère de la Culture / Drac Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SPECTACLE
VIVANT

33 cours de la Liberté - 69003 Lyon

04 26 20 55 55

contact@auvergnerhonealpes-spectaclelivant.fr

www.auvergnerhonealpes-spectaclelivant.fr

SUIVEZ-NOUS SUR   